

Comptes 2020 de la Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg

Prise de position du groupe le centre/vert/libéral

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Chères et Chers collègues du Conseil général,

En préambule, le groupe le Centre / vert-libéral le groupe le Centre / vert-libéral regrette un certain manque de lisibilité du rapport pour les profanes des caisses de prévoyances, que ce soit la population, les assurés eux-mêmes ou les membres du Conseil général. En particulier, il nous semblerait intéressant que ce rapport dresse de façon claire une synthèse des objectifs de rendement et des rendements effectivement obtenus par catégories, une comparaison avec des caisses d'autres communes équivalentes, l'impact financier de la caisse sur les comptes de la ville, ainsi que l'état des lieux de la caisse par rapport aux obligations légales.

Sur le fond, il s'agit du premier rapport sur les comptes de la CPPVF tenant compte du nouveau système de primauté des prestations et notre groupe en prend acte avec les remarques suivantes :

1. Le nombre d'assurés actifs passe de 710 à 748. C'est le reflet de la politique du Conseil communal d'augmentation continue des charges du personnel, sans proportion avec l'évolution de la population, de l'impôt sur les personnes physiques et de l'activation des investissements.
2. La gestion de la trésorerie interpelle. Au bilan de la caisse, l'augmentation des liquidités a pour corollaire un rendement négatif en raison des taux négatifs. Nous invitons le Comité de la Caisse à corriger le tir et à ramener les liquidités au strict nécessaire.
3. Le placement auprès des employeurs représente 23,5% des actifs de la caisse et dépasse largement la limite légale de 5% des actifs. C'est le fruit de des mesures de recapitalisation acceptées par notre conseil et justifiées dans l'intérêt des assurés.

4. Pour rappel, le taux des placements auprès des employeurs est de 4,25%. On constate qu'il s'agit du rendement le plus important pour la caisse. Autrement dit, c'est bien les contribuables qui indirectement assurent le meilleur rendement à la CPPVF. Il est alors facile d'annoncer en début du rapport que le rendement est supérieur à la référence. Ce rendement ne dépend pas de la gestion, mais uniquement d'une décision politique qui consiste en une ponction annuelle de plus 2 millions dans les comptes de fonctionnement de la commune.
5. Et heureusement que ce rendement est là, car on ne peut apparemment pas compter sur le rendement des placements bancaires, bien en-deça des attentes. Le tableau en page 25 est particulièrement éloquent. Deux des trois instituts bancaires mandatés ont un rendement largement inférieur au benchmark. Autrement dit, en confiant un mandat rémunéré à ces deux instituts, la CPPVF obtient un rendement inférieur que si elle n'avait confié aucun mandat.

Avec des frais de gestion qui semblent particulièrement élevés, on se demande sérieusement si la caisse a une réelle politique de mise en concurrence pour délivrer ses mandats.

6. S'agissant des immeubles, on rappellera que le taux de capitalisation reste très volatile et qu'une hausse peut intervenir rapidement et engendrer une perte de valorisation. Il est ainsi important de ne pas dépasser une part de 20% des actifs.

De plus, il serait intéressant d'avoir le détail des immeubles afin précisément de pouvoir apprécier la pertinence du taux de capitalisation et suivre la stratégie de la caisse de prévoyance.

En conclusion, Chères et Chers collègues, le groupe Le Centre / vert'libéral insiste sur l'importance de la bonne gestion des actifs, d'autant plus élevée avec le passage au système des prestations. Le bon résultat de la caisse tient essentiellement au rendement du placement auprès des employeurs, soit concrètement aux contribuables de la ville de Fribourg, et nous invitons la caisse à adopter une politique de mise en concurrence de ses mandataires pour les actifs mobiliers, afin d'assurer de meilleurs rendements dans l'intérêt des assurés et d'y intégrer « au passage » des critères d'éthique et de durabilité.

Merci pour votre attention.